



Arrêté depuis le 28 mai 2019, le journaliste et activistes Paul Chouta est toujours à Kondengui. Un épais mystère demeure sur son cas qui n'est pas loin d'être une injustice.

Accusé de « diffamation », il est officiellement reproché à Paul Chouta d'avoir posté une vidéo sur sa page Facebook (Tgv de l'info), un enregistrement montrant l'écrivaine franco-camerounaise, en pleine discussion avec un homme devant une école à Douala. Une vidéo qui, pourtant avait été relayée par bien d'autres personnes avant Paul Chouta.

Me Christian Ntimbane Bomo, avocat au barreau du Cameroun et Paris, a rapporté l'audience du 7 janvier 2021 dernier. Calixthe Beyala a au cours de cette audience, produit des screenshots des images comme preuves pour accabler le lanceur d'alerte.

Dans cette sortie du jeudi 14 janvier 2021, Me Christian Ntimbane Bomo, acteur de la société civile critique, fait l'économie du procès a eu lieu le 07 janvier 2021. « Calixte Beyala, partie civile produit de curieuses preuves contre Paul Chouta. L'affaire Paul Chouta contre l'ancienne écrivaine controversée Calixte Beyala passait pour la 24ème fois devant le tribunal le 07 janvier 2021 », peut-on lire dans sa publication.

« Après avoir été dans l'incapacité de produire des preuves contre Paul Chouta comme

l'exigeait le tribunal, Calixte Beyala, partie civile a cru devoir produire des supposés screenshots des images qui auraient été prises à partir du téléphone de Paul Chouta qui fait l'objet de scellés », poursuit-il. Malheureusement, pourrait-on dire, « un crime n'étant jamais parfait, les fameux screenshots produits ont été pris sur un téléphone Samsung comme il en ressort de ces photographies, alors que le téléphone de Paul Chouta supposé contenir ces photos et scellé par le tribunal est un téléphone INFINIX », soutient l'avocat.04 février 2021

« Face à cette curiosité, le président du tribunal a simplement constaté par écrit cette disparité. Il faut noter que pendant des heures Paul Chouta a démonté techniquement la prévention », informe-t-il.

« La plupart des personnes qui ont assisté à l'audience, y compris des confrères Avocats ont été enrichis sur le fonctionnement des plateformes, murs, les duplications des comptes Facebook etc... L'affaire revient le 04 février 2021 où il sera projeté la fameuse vidéo querellée où, Calixte Beyala tient un caillou en mains face à un jeunhomme », conclut Christian Ntimbane Bomo